

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25099467

Déposé / Reçu le

29 JUL. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
à Bruxelles

N° d'entreprise : **0500 864 745**

Nom

(en entier) : **Lombard Odier (Europe) S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : *Société de droit luxembourgeois*

Adresse complète du siège : **291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg / Succursale: Avenue Louise
81 - Boîte 12 B-1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Modification de la représentation légale

Lors du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois Lombard Odier (Europe) S.A. du 26 juin 2025, il a été décidé de nommer Madame Karolina Tabor en tant que Représentant Légal de Lombard Odier (Europe) S.A., succursale de Belgique, conjointement avec Monsieur Geoffroy Vermeire, et en lieu et place de Monsieur Nicolas Denis.

Le Conseil d'Administration de Lombard Odier (Europe) SA investit Madame Karolina Tabor de tous les pouvoirs et compétences nécessaires à l'organisation et la gestion de la succursale belge, en ce compris :

1. Prendre toute mesure nécessaire en vue de gérer la succursale belge dans le cadre des activités de la succursale belge ;
2. Négocier et signer des contrats liant Lombard Odier (Europe) SA avec des clients et des fournisseurs dans le cadre des activités de la succursale belge ;
3. Signer le courrier journalier ;
4. Recevoir et/ou se procurer tous courriers et envois, recommandés ou non, recevoir et donner quittance pour des ordres financiers ordinaires ou télégraphiques et pour des chèques, souscrire, transférer ou résilier des abonnements au téléphone, introduire des recours, faire des déclarations, conclure des accords ou certifier tous documents vis-à-vis de, entre autres, toutes autorités et administrations ;
5. Transférer la succursale belge vers un autre lieu en Belgique ;
6. Gérer tous contrats de location des bureaux, propriété mobilière, etc, dont la succursale belge a besoin pour exercer ses activités ;
7. Employer et licencier tous les salariés de la succursale belge et fixer leurs conditions de travail et rémunération, sous réserve de l'obtention de l'accord préalable du comité de direction de Lombard Odier (Europe) SA ;
8. Acheter et louer les équipements de bureau ;
9. Souscrire des polices d'assurance et prendre toutes mesures en vue de préserver les biens et les valeurs appartenant à la Succursale belge ou qui lui ont été confiés par des tiers ;
10. Ouvrir, maintenant et/ou clôturer tous comptes bancaires, comptes chèques postaux et autres comptes en général, prendre toutes mesures et signer tous documents requis en vue d'organiser vis-à-vis de toutes institutions financières les conditions d'exploitation de ces comptes ;
11. Signer, accepter, négocier, avaliser, apurer ou cautionner tout instrument négociable tel que des billets à ordre, chèques, effets de commerce, etc ; prolonger leur durée de validité, accepter tous règlements et compensations, accepter et/ou autoriser des subrogations, demander et/ou accepter des garanties bancaires et lettres de crédit ;
12. Obtenir un prêt de toute banque ou institution ; prêter des fonds à ou investir dans toute tierce partie ;
13. Représenter la succursale belge vis-à-vis de tous services et administrations publics et/ou privés (y compris notamment la banque Carrefour des Entreprises, l'Administration de la TVA et la Banque Nationale de Belgique) de passer toutes conventions avec ces services et administrations et de signer tout contrat et engagement à cette fin ;
14. Acquérir ou vendre des droits de propriété industrielle, en ce compris des licences, marques déposées et savoir-faire ;
15. Vendre le(s) produit(s) principal/principaux de Lombard Odier (Europe) SA ;
16. Établir des plans budgétaires comprenant les salaires, commissions, bonus et tout autre paiement aux salariés ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

17.Représenter la succursale belge en droit devant tous les tribunaux de Belgique et vis-à-vis de toute tierce partie en général pour toutes transactions et actes relatifs aux pouvoirs précités ; et

18.Déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie

Le Conseil d'Administration donne procuration spéciale à Monsieur Edwin Owen et à tout autre avocat ou représentant du cabinet Lallemand Legros & Joyn, ayant élu domicile en leurs bureaux sis à B-1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 181/24 ; chacune des personnes susmentionnées étant habilitée à agir individuellement, avec possibilité de substitution, afin d'assurer toutes les formalités nécessaires à la publication de la nomination de Madame Karolina Tabor en tant que représentant légal de Lombard Odier (Europe) S.A., conjointement avec Monsieur Geoffroy Vermeire, auprès du Moniteur Belge et de la Banque Carrefour des Entreprises..

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).